



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

MLG/2022/032

Edition 2

lundi 6 juin 2022

SKI NAUTIQUE & WAKEBOARD 2022

Wake Board



baptêmes Ski Nautique



Monoski et slalom

Kneeboard

Barefoot

Affiliée à la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard (FFSNW) sous le N° 92002



SOMMAIRE

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

- 1. Les inscriptions et le règlement des activités**
- 2. Le crédit temps**
- 3. Les désistements**
- 4. Le certificat médical**
- 5. La licence**
- 6. Les assurances**
- 7. Les responsabilités**

DESCRIPTION DE LA SECTION

- 1. Son fonctionnement**
- 2. Matériel et documentation**
- 3. Composition du bureau**
- 4. Programme des activités 2022**

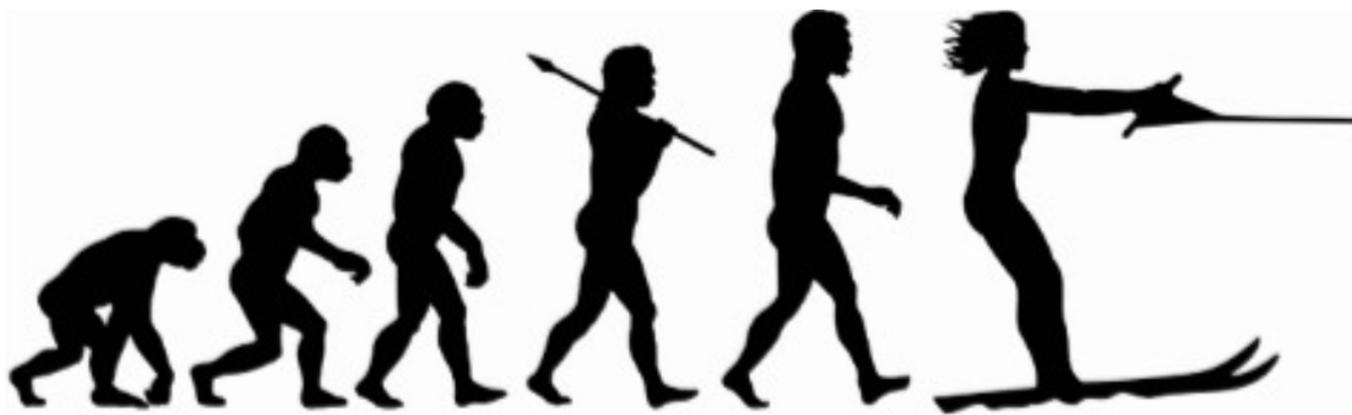
La vocation de la section SKI NAUTIQUE est de favoriser la pratique associative des sports de glisse aquatique : ski nautique, Wakeboard, Kneeboard, barefoot, scurf, disque, paddle, canoé



Sports de loisirs et de compétition, le ski nautique et le wakeboard sont des sports parmi les plus pratiqués dans le monde. Les champions français sont parmi les meilleurs au niveau mondial, notamment en figures

Symboles d'évasion, de rêve et de soleil, ils se pratiquent en loisir, en famille ou entre amis dans un esprit de détente et d'harmonie.

Pratiqué à tout âge, il développe une musculature harmonieuse, la notion d'équilibre, l'esprit de compétition, la maîtrise de son corps et la confiance en soi.



QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge). De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvées par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

Elles sont prises en compte lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'inscription à la section dûment rempli sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/> (Un par adhérent).
- ⇒ Le règlement de la cotisation section.
- ⇒ Le règlement de la licences FFSNW souhaitée.

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Les inscriptions et le règlement des activités

Elles ont lieu par courriel ou par courrier pendant la période d'ouverture des inscriptions indiquée dans le descriptif des activités

Les règlements peuvent s'effectuer :

- ⇒ Par virement bancaire sur le compte Crédit Mutuel IBAN : IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8664 029 BIC : CMCIFR2A
- ⇒ Par chèques (libellés à l'ordre de « A.S THALES Section ski nautique »)

2. Les désistements (stage)

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit à l'accueil de l'AS (remplir le formulaire).

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

3. Les critères de priorités

La priorité de passage est accordée aux membres adhérents inscrits, en proportion équitable. Les séances hors journées portes ouvertes et les stages sont réservés prioritairement aux membres adhérents inscrits.

4. Le certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique est obligatoire pour les licenciés.

5. La licence

La section Ski Nautique est un club de la FFNSW, ce qui lui permet d'obtenir des dérogations préfectorales d'horaire pour la pratique du ski. En contrepartie, elle impose aux membres pratiquants de prendre une licence. Merci à tous les membres de prendre spontanément une licence lors de leur inscription.

A noter pour les familles, une réduction licence famille sera appliqué à partir de 4

6. Les assurances

La licence FFNSW couvre votre responsabilité civile aux tiers en cas d'accident, et les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion de la pratique du ski nautique et du wakeboard (Indemnisation des Dommages Corporels).

Les conditions d'assurance proposées par la FFNSW <https://www.ffsnw.fr/mon-club/assurance-ffsnw/>
Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

Attention : Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire individuelle pour les dommages que vous pourriez vous occasionner. Dans tous les cas (compétition ou loisir) où vous souhaitez ne pas prendre d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique sportive, veuillez le préciser sur le formulaire d'adhésion.

7. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD pratique son activité sur le plan d'eau de Nandy en Seine et Marne (77), à 40 km de Paris.

Elle dispose d'un terrain arboré et spacieux avec accès direct au plan d'eau et ponton pour la pratique des activités.



La section met en œuvre et entretient un bateau de ski Mastercraft Prostar 190 : TWIST, équipé d'une barre pour débuter et pour les jeunes enfants, et d'un mât de wakeboard.

Les pilotes sont des membres de la section, titulaires du permis, et formés par la pratique à la traction ski nautique et wake-board.

2 Pilotes Instructeurs Bateaux et plusieurs pilotes pourront vous initier bénévolement.



2. Matériel à la disposition des adhérents

La section met à disposition des membres tout le matériel nécessaire à la pratique :

- Bi-skis, monoskis, wakeboards, scurf et skis de figures, pour grands et petits
- Gilets, combinaisons isothermes, combinaisons sèches, en différentes tailles
- Palonniers de combo, de slalom, de figures et wakeboard.

Sur place, vous trouverez du matériel pour rendre votre passage agréable : bancs, chaises et tables de pique-nique, un barbecue, **un vestiaire pour se changer**, des matelas pour bronzer, un paddle et un canoé....



Bi et monos adultes



skis enfants



skis de figures



wakes scurf

Sur place, les initiateurs de la section vous guideront dans vos débuts, puis vous prodigueront les conseils adaptés à votre pratique et à votre niveau.



3. Composition du bureau

A l'issue de l'assemblée générale du 21-04-2022, le bureau est composé de :

- | | | |
|------------------------------------|-------------------|--------------------|
| • Président + FFSNW + CD : | Xavier Vauconsant | tel 06 88 15 07 62 |
| • Trésorier : | Michel Le Goas | tel 06 80 27 72 54 |
| • Secrétaire + prise de licences : | Frédéric Guilbert | tel 06 84 04 52 61 |
| • Communication : | Éric Pageron | tel 06 95 16 34 18 |

Par ailleurs, l'encadrement de la section est composé de pilotes brevetés PIB et/ou formés : Annie Forticaux, Sabine Le Goas, Jean Loup Budan, Frederic Guilbert, Michel Le Goas, Éric Pageron, Jean Perrot, Xavier Vauconsant

4. Programme des activités 2022

L'activité de la section a débuté le 14 mai par la remise en état du terrain et du matériel, Nous vous attendons nombreux pour ces premières journées au bord de l'eau, prélude aux séances de ski nautique qui nous attendent à compter du 4 juin. Nous ferons notre premier pique-nique.

Des séances à l'horaire étendu sont planifiées :

Tous les samedis de 12h00 à 18h30 du 4 juin au 22 octobre.

Les samedis 25/6, 23/7 et 3/9 séances spéciales adhérent de 10h à 12h

La section ouvre la pratique du ski et du wakeboard sur rendez-vous préalable avec les pilotes :

- **Les vendredi et dimanches de 12h00 au coucher du soleil**
- Les lundis de 12h00 à 15h00
- Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil

Les Tarifs sont :

Le baptême adhérent 25€ extérieur 35€

Adhérents : l'heure de ski 150€ soit le tour de 7' environ 17.5€

Extérieurs : l'heure de ski 300€ soit le tour de 7' environ 35€

La section va proposer un **stage d'une journée en semaine entre le 27/6 et le 1/7 à Gravons (77) chez Skiaquaventure de Gilles Cambray**. <http://skiaquaventure.com/>

Ces stages sont ouverts aux membres de tous les niveaux de ski et de wakeboard car l'enseignement est individualisé.

Tarif adhérent à confirmer : 60€ pour 3 leçons de 20' sur la journée. (Extérieurs 120€)



La section Ski Nautique



Venez profiter des joies du ski nautique, du mono ou du wakeboard sur les berges de Nandy.

Que vous soyez débutant ou confirmé, notre bateau et nos pilotes vous attendent pour passer un agréable moment.

Les accompagnants ne seront pas en reste: baignade, canoë et paddle sont aussi possibles!

Pique-nique et BBQ sur place

JOURNÉES PORTES
OUVERTES
LES SAMEDIS DE
12H00 À 18H00

Contact :

Michel au 06.80.27.72.54

ou asthales@aol.com

Plan d'accès

132 route de Morsang à Nandy (77)

Coordonnées GPS N 48°34'28" - E 02°31'47"



De Vélizy

- Soit l'A86 direction CRETEIL jusqu'à FRESNES puis A6 direction LYON
- Soit la N118 sortie IGNY prendre N444 direction Palaiseau et rejoindre l'A6 direction LYON

De Paris

Autoroute A6 direction LYON

Après EVRY, prendre la Francilienne A104 vers l'est direction Melun

Tout de suite après le pont sur la Seine sortir direction Corbeil

Traverser Corbeil en restant sur la rive droite N 448 direction Saintry Melun

Rester sur la N 448 jusqu'à la sortie de Saintry, après la station TOTAL, dans un virage prendre à droite direction Morsang.

Dans Morsang

Prendre à gauche direction Seine Port.

Vous êtes sur la route des bords de Seine, après Morsang vous entrez à Nandy

Sur votre gauche un chalet en bois vous surplombe et sur la droite, un portail métallique vert au 132, c'est là. Vous pouvez entrer et garer votre véhicule.

Si vous êtes malgré tout perdus **06 80 27 72 54**